



CHÂTEAU DE VERSAILLES

**ETABLISSEMENT PUBLIC DU CHATEAU, DU MUSEE  
ET DU DOMAINE NATIONAL DE VERSAILLES**

**DECISION N°2015-3  
portant délégation de signature**

La présidente,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu le décret n°2006-975 du 1er août 2006 modifié portant code des marchés publics,

Vu le décret n°2010-1367 du 11 novembre 2010 modifié relatif à l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles,

Vu le décret du 1er septembre 2011 portant nomination de la présidente de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 15 juin 2012 portant nomination de M. Thierry GAUSSERON en qualité d'administrateur général de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles,

Vu les décisions de la présidente de l'Établissement public n°2012-2 du 25 juin 2012, n°2013-3 du 16 septembre 2013 et n°2014-2 du 13 janvier 2014 portant délégation de signature,

**DECIDE :**

**Article 1er :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry GAUSSERON, délégation est donnée à **M. Louis-Samuel BERGER**, administrateur général adjoint, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom de la présidente, tous actes et décisions entrant dans le cadre des compétences de cette dernière, telles qu'elles sont définies à l'article 17 du décret du 11 novembre 2010 susvisé,

à l'exception :

- des points 1 et 3 de l'article 17 du décret du 11 novembre 2010 susvisé,
- de l'attribution et de la révocation de l'attribution des logements de fonction.

## Article 2 :

1) Délégation est donnée à **M. Daniel SANCHO**, directeur du patrimoine et des jardins, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom de la présidente, tous actes, décisions et documents relevant des attributions de la direction du patrimoine et des jardins, en ce compris tous actes, décisions et documents relatifs à l'hygiène et à la sécurité couvrant le périmètre de la direction du patrimoine et des jardins.

2) En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel SANCHO, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, par **Madame Aline PERVIEUX**, chef du service administratif et financier à la direction du patrimoine et des jardins.

## Article 3 :

1) En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Thierry GAUSSERON et de M. Louis-Samuel BERGER, la délégation de signature qui leur est consentie est exercée, par **Mme Nathalie BASTIERE**, directrice administrative, financière et juridique, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, pour tous actes, décisions et documents relevant des attributions de la direction administrative, financière et juridique.

2) En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie BASTIERE, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, par **Mme Viviane BESOMBES**, adjointe à la directrice administrative, financière et juridique, à l'exception de tous les actes afférents à la régie d'avance instituée au sein de la direction administrative et financière par décision du 21 mars 2006.

3) En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de Mme Nathalie BASTIERE et de Mme Viviane BESOMBES, la délégation de signature qui leur est consentie est exercée, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, par **Mme Elisabeth BERGER**, chef du service du suivi du budget à la direction administrative, financière et juridique, à l'exception de tous les actes afférents à la régie d'avance instituée au sein de la direction administrative et financière par décision du 21 mars 2006.

## Article 4 :

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature et annule et remplace les articles 2-1, 4-1, 4-2 et 4-3 de la décision n°2012-2 du 25 juin 2012, la décision n°2013-3 du 16 septembre 2013 et la décision n°2014-2 du 13 janvier 2014 portant délégation de signature.

Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la culture et de la communication.

Fait à Versailles, le 16 novembre 2015




Catherine PÉGARD  
Présidente de l'Établissement public du  
château, du musée et du domaine national de  
Versailles

Les spécimens des signatures sont déposés auprès de l'agent comptable de l'Etablissement public, le 16 novembre 2015.

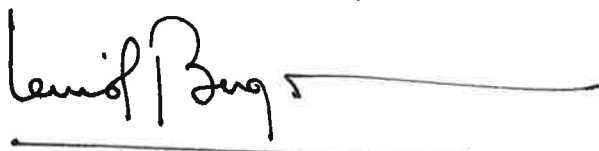
DELEGATION DE SIGNATURE EST DONNEE PAR :

Catherine PÉGARD,  
présidente de l'Établissement public du château,  
du musée et du domaine national de Versailles

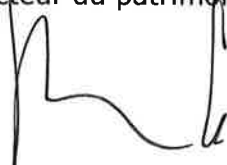


A :

M. Louis-Samuel BERGER,  
administrateur général adjoint,



M. Daniel SANCHO,  
directeur du patrimoine et des jardins,



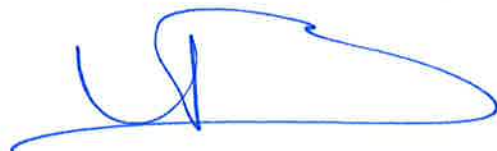
Madame Aline PERVIEUX,  
chef du service administratif et financier à la direction du patrimoine et des jardins,



Mme Nathalie BASTIERE,  
directrice administrative, financière et juridique,



Mme Viviane BESOMBES,  
adjoite à la directrice administrative, financière et juridique,



Mme Elisabeth BERGER,  
chef du service du suivi du budget à la direction administrative, financière et juridique,

